

REDEVANCES RELATIVES AUX RECEPTIONS A TITRE ISOLE
Application de l'arrêté du 05/12/2001 (JO du 20/12/01)
APPLICABLE AU 01/01/2002
liste DREAL Bretagne – LIST-HSV07B -2011-04-14

CATEGORIES		TARIF	COMMENTAIRES
IDENTIFICATION d'un véhicule importé conforme à un type réceptionné	Neuf démuni de carte grise	37,81 €	Sauf catég. M2, M3, N2, N3, 03, 04
	Usagé démuni de carte grise	67,38 €	
	Neuf ou usagé	86,90 €	Catégories M2, M3, N2, N3, 03, 04
RTI d'un véhicule importé non conforme à un type réceptionné	Neuf ou usagé	86,90 €	Sauf catég. M2, M3, N2, N3, 03, 04
		173,79 €	Catégories M2, M3, N2, N3, 03, 04
RTI véhicule reconstruit	Conforme à un type réceptionné français ou CE	86,90 €	
	Non conforme à un type réceptionné français ou CE	173,79 €	
RTI véhicule en provenance des domaines	Non conforme à un type réceptionné français ou CE	173,79 €	
RTI modification ou changement de moteur	Conforme à un type réceptionné ou un agrément de prototype	86,90 €	
	Non conforme à un type réceptionné ou un agrément de prototype	173,79 €	
RTI équipement GPL ou GNV	Conforme ou non conforme à un agrément de prototype	86,90 €	
RTI d'un TCP	Importé, domaines, ...conforme à un type réceptionné	86,90 €	Catégories M2 et M3
	TCP non conforme à un type réceptionné. Carrossage ou aménagement véhicule neuf sur châssis conforme à un type réceptionné	173,79 €	
	Type original	260,69 €	
Modification de l'aménagement d'un TCP usagé (sièges, strapontins, couchettes, debout)	Dans les limites prévues par la réception (art. 102, AM 02/07/82)	0	Mise à jour de l'attestation d'aménagement
	Autres	173,79 €	Mise à jour de l'attestation d'aménagement
RTI véhicule d'un type "original"	Véhicules des catégories 03 et 04 avec essais de freins ayant donné lieu pour le véhicule considéré à la délivrance par la DRIRE d'un PV d'essais	260,69 €	
	Véhicules du titre II du Code de la Route à l'exception des véhicules de catégories 03 et 04 dont les essais de freins ont donné lieu à la délivrance par la DRIRE d'un PV d'essais et des véhicules de catégories 01 et 02	173,79 €	
	Véhicules des catégories 01 et 02	86,90 €	
	Véhicules des titres III, IV et V du Code de la Route	86,90 €	
RTI 03 et 04 d'un type "non original"	Dans tous les cas	86,90 €	
RTI modifications des véhicules N2 et N3 non conformes à un type réceptionné	Modifications pour lesquelles des essais de freinage spécifiques sont demandés	173,79 €	Selon DM.T/A 96-362 de août 1996
	Dans tous les autres cas	86,90 €	
PV de constatations	Dans tous les cas	0	Note DSCR 14 704 du 08/09/87
Vérifications techniques nécessaires à la RTI de citernes de TMD	Dans tous les cas	260,69 €	
Vérifications techniques sur les véhicules à moteur ou remorqués affectés au TMD	Transformation d'un véhicule neuf ou usagé en vue de l'affecter au TMD	260,69 €	RTI au titre de l'appendice B2 de l'ADR 1999 ou du chapitre 9 de l'ADR 2001

Dans tous les cas, si réception de plusieurs véhicules similaires le même jour, redevance de base à partir du 2ème

PAIEMENT PAR :

- Chèque à l'ordre de "M. le Régisseur de Recettes de la DREAL"**
- Mandat-cash à l'ordre du Trésor Public.**